

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 décembre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Bernard KALONN**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2021 (accusé de réception du 14/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Avances sur subventions culturelles 2022

Pour répondre aux engagements conventionnels de la ville de Quimper vis-à-vis des associations culturelles bénéficiant d'une avance sur subvention, il est proposé de leur verser une avance sur les subventions de fonctionnement 2022 correspondant au tiers du montant de la subvention accordée en 2021.

L'enveloppe globale allouée aux avances sur subventions en faveur des associations culturelles s'élève à 985 305 €. Il est également proposé de prolonger d'un an plusieurs conventions arrivant à échéances en décembre 2021.

Afin de répondre aux engagements conventionnels de la ville de Quimper vis-à-vis des associations détaillées ci-dessous, il est proposé de leur verser dès le mois de janvier une avance sur la subvention de fonctionnement 2022 dont le montant définitif sera délibéré après le vote du budget.

Plusieurs des conventions concernées arrivant à échéance au 31 décembre 2021, il est proposé de procéder à leur prorogation sur l'année 2022 afin d'aligner leur calendrier de préparation et de validation avec les autres conventions en cours dont l'expiration est arrêtée au 31 décembre 2022.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 - à verser à chacune des associations culturelles conventionnées une avance sur les subventions de fonctionnement 2022 selon le tableau ci-dessous :

Bénéficiaires	Montants	Imputation budgétaire
Gros Plan	86 100 €	33.6574.810
Théâtre de Cornouaille	603 647 €	
Ti Ar Vro Kemper	26 672 €	
Très Tôt Théâtre	92 640 €	
Balles à Fond	11 300 €	
Festival de Cornouaille	52 200 €	
Les Polarités	81 067 €	
Hip Hop New School	14 966 €	
L'OSCAC	16 713 €	

2 - à signer les avenants de prolongation des conventions suivantes :

- Convention de partenariat entre la ville de Quimper et l'association Festival de Cornouaille ;
- Convention entre la ville de Quimper et l'association Gros Plan ;
- Convention d'objectifs 2019-2020 entre la ville de Quimper et l'association Hip Hop New School ;
- Convention financière entre la ville de Quimper et l'OSCAC ;
- Convention financière entre la ville de Quimper et l'association Polarités ;
- Convention financière entre la ville de Quimper et l'association Balles à Fond.